



## Séparation et deux enfants

Par **fann2001**, le **16/10/2008** à **08:15**

Bonjour,

Je suis séparé depuis plus de 4 ans et nous avons eu 2 enfants qui sont maintenant âgés de 6 et 8 ans (nous n'étions pas mariés); J'habite chambéry et elle Saint etienne. Nous sommes passés devant le juge il y a un an et demi qui a décidé que je devais faire tous les trajets lorsque je prends mes enfants le week end (plus de 4h allé-retour) car mon ex n'avait pas d'emploi donc pas les moyens financiers.

Cet été elle a exigé que je lui ramène les enfants ailleurs qu'à leur domicile (a environ 2h de St Etienne). En a t elle le droit sachant que ce n'est pas précisé sur le compte rendu du jugement?

Aussi depuis un an et demi, elle a retrouvé un emploi mais moi j'ai été contraint d'en changé et je gagne maintenant 800 euros de moins. Je tiens à préciser qu'elle vit avec un homme (depuis 4 ans) et qu'elle ne se déclare pas avec pour toucher ainsi toutes les allocations qu'elle a droit lorsqu'elle est déclaré mère isolé. Est il possible de faire un courrier au juge afin qu'il révise son jugement sur les trajets? Seulement je ne souhaite pas refaire une audience. En effet, mon ex a le droit ou avait le droit à l'aide juridique:elle avait donc choisi l'une des meilleures avocates de St Etienne.Moi je n'y ai pas droit mais je n'ai pas les moyens n'ont plus d'avoir un bon avocat.De plus, avec mon nouveau travail je finit vers 19h le vendredi soir et je ne suis donc pas rentré avant 23h.

Je ne sais plus trop quoi faire pour obtenir le partage des trajets. J'espère que votre réponse va m'aider,

Merci d'avance

M. GIRAUD Pierre

Par **Tisuisse**, le **16/10/2008** à **08:31**

Bonjour,

Vous a-t-elle informé de ce changement d'adresse comme un changement de domicile ? Si oui, elle est dans la légalité.

Avez-vous vérifié si la boîte aux lettres comporte son seul nom ou les 2 noms ? Si il y a les 2 nom, une photo de la boîte aux lettres à adresser à la CAF pour ajustement des allocations qu'elle perçoit. Après tout, c'est bien, entre-autre, sur vos cotisations de salariés et sur vos impôts que sont versées ces allocations, non ?

Si vous n'avez pas été informé que ce changement d'adresse est un déménagement ou si ce n'était que pour les vacances, adressez une LR/AR à votre ex-compagne, la mère de vos enfants, lui précisant que, dorénavant et tant que le jugement n'aura pas été modifié, vous en ferez l'application stricte. Donc, vous irez chercher et vous ramènerez vos enfants à l'adresse indiquée sur le jugement et que, si vos enfants ne s'y trouvent pas lorsque vous venez les chercher, vous la poursuivrez sur la base de "non présentation d'enfants".

Bon courage et bonne chance.

Par **fann2001**, le **16/10/2008** à **09:04**

Bonjour,

Non ce nest pas un changement de domicile, c'était juste pour les vacances. J'ai donc ramené mes enfants là ou elle le désirait et non pas au domicile des enfants. Elle m'a dit que je devais ramener les enfants là ou se trouvait leur mère et pas forcément à leur domicile! De plus, là ou elle vit à Saint Etienne, elle est déclarée seule;je le sais parcequ'il y a qu'un seul nom sur la boîte aux lettres (le sien). Mais à chaque fois que je viens chercher les enfants, il y a son compagnon et les enfants me disent qu'il dort tous les soirs chez eux, qu'il vient les chercher à l'école...Il y a quelques mois mes enfants ne savaient même plus qui appeler "Papa"!! Et moi fille à donner son cadeau de fête des pères à cet homme!! Je suis remonter, ce n'est pas normal, je fais tout pour être présent!

Enfin, cet homme vit avec eux et doit se déclarer ailleurs pour que mon ex puisse toucher un maximum d'allocation!Ce n'est pas normal, elle profite du système et de moi aussi alors que ces dépenses sont surement diviser par 2!!Comment puis je le prouver?

Il n'y a pas possibiliter de faire un courrier au juge pour qu'il puisse réviser son jugement? Y aura t il forcément un autre jugement? C'est quelque chose que je crains puisque la dernière fois j'étais seul face à mon ex et son avocat(puisqu'elle avait droit à l'aide judiciaire) et j'avais l'impression d'être "le méchant de l'histoire"!! Les pères sont assez mal vu dans les car de séparation!

Merci de votre aide et de votre soutien